



Assemblée générale

Distr. limitée
28 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Deuxième Commission

Point 91 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : science et technique au service du développement

Maroc* : projet de résolution

Science et technique au service du développement

L'Assemblée générale,

Consciente du rôle que la coopération scientifique et technique internationale peut jouer pour réduire le fossé technologique et la fracture numérique entre le Nord et le Sud,

Consciente également de la contribution essentielle des technologies nouvelles et émergentes au relèvement de la productivité et de la compétitivité des nations et de la nécessité de créer des capacités et de prendre des mesures favorisant le transfert et la diffusion des technologies aux pays en développement et la sensibilisation du public à l'importance de la science et de la technique,

Réaffirmant qu'il faut accroître les activités scientifiques et technologiques des organismes des Nations Unies et élargir le rôle de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans la définition de grandes orientations, en particulier sur les questions qui intéressent les pays en développement,

Satisfaite que la question de fond choisie pour les travaux de la Commission durant la période intersessions 2003-2004 soit : « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs du Millénaire pour le développement¹ » qui sont contenus dans la Déclaration du Millénaire²,

Notant avec satisfaction le travail accompli par la Commission durant la période intersessions 2001-2003 sur le thème « Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique », en particulier sur les indicateurs du développement de la télématique,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 11 (E/2003/31), chap. I.A.

² Résolution 55/2.



travail qui constitue une importante contribution aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'impact des nouvelles biotechnologies, en particulier sur le développement durable, y compris la sécurité alimentaire, la santé et la productivité économique³,

1. *Prend note* du cadre intégré proposé pour le développement des biotechnologies dans le système des Nations Unies, prie la CNUCED, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, de réaliser une étude de faisabilité de l'établissement d'un organe interinstitutions dont la tâche serait de faciliter l'élaboration de politiques, l'intervention du secteur privé et le développement des capacités en biotechnologie, et invite le Secrétaire général à en rendre compte à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session;

2. *Prie* la Commission de la science et de la technique au service du développement, en collaboration avec son secrétariat, l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication et l'Union internationale des télécommunications, d'élaborer et de publier ensemble, de façon régulière, des indicateurs du développement de la télématique qui puissent servir d'outils efficaces pour suivre le progrès mondial de l'application de la télématique à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire²;

3. *Invite* la CNUCED, dans son rôle de coordination des travaux des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, à apporter une nouvelle contribution au Sommet mondial sur la société de l'information en préparant un rapport, qui serait examiné à la deuxième phase du Sommet, qui se tiendra en novembre 2005, sur les progrès accomplis, par les organismes des Nations Unies compétents s'occupant de télématique, dans l'application des résultats de la première phase qui aura lieu en décembre 2003;

4. *Demande* au Secrétaire général de continuer à s'assurer que la Commission et son secrétariat, à la CNUCED, disposeront bien des ressources nécessaires pour mieux remplir leur mandat;

5. *Engage* la Commission et son secrétariat à rester en relation étroite avec l'Équipe spéciale du projet du Millénaire sur la science, la technique et l'innovation, afin d'intensifier l'échange d'informations et la coordination des activités.

³ A/58/76.